

Examen final des avocats

Session du 30 mai 2012

Phase de rédaction

1. Instructions

Le présent document comprend treize (13) pages. Vérifiez que votre exemplaire est complet. Vous disposez de quatre heures pour préparer votre présentation orale (durée : dix minutes) et votre prestation écrite mentionnées ci-dessous (**3. Consigne**).

Durant cette phase, vous avez accès à un ordinateur avec Word et un navigateur internet. L'usage de l'ordinateur pour communiquer de quelque manière que ce soit avec l'extérieur, par exemple un webmail, facebook, twitter, tout site pouvant être utilisé par des tiers pour communiquer avec le candidat ou tout autre moyen analogue est strictement interdit et constitue un cas très grave de fraude. Des mesures de surveillance et de contrôle appropriées sont en place.

* * * * *

2. Énoncé

Bernard Nigaud vient de vous faire parvenir les documents suivants :

1. Procès-verbal de chantier du 3 février 2012 ^{del}
2. Lettre de la Caisse genevoise de compensation du 16 avril 2012
3. Lettre de B. Nigaud à C.E.M. Entreprise Générale SA du 18 mai 2012
4. Lettre de B. Nigaud à Calamari SA du 21 mai 2012
5. Lettre de Calamari SA à B. Nigaud du 28 mai 2012
6. Extrait de la mensuration officielle et du registre foncier du 30 mai 2012
7. Extrait du RC du 30 mai 2012 concernant Bernard Nigaud Sàrl
8. Extrait du RC du 30 mai 2012 concernant C.E.M. Entreprise Générale SA
9. Extrait du RC du 30 mai 2012 concernant Calamari SA
10. Extrait du RC du 30 mai 2012 concernant Imolac SA, en liquidation

Il vous appelle et vous précise ce qui suit :

(re)
Cal — CEM *(str)*
↑
BIN Sàrl (sous licit)

A. Chantier de Calamari SA

Calamari SA, spécialisée dans le commerce de poissons et de fruits de mer, a mandaté C.E.M. Entreprise Générale SA pour la construction d'un entrepôt au 12, chemin des Pêcheurs, 1290 Versoix.

Dans le cadre de ce projet, l'entreprise de Bernard Nigaud, Bernard Nigaud Sàrl, a été chargée de monter les façades métalliques de l'entrepôt. Ces travaux ont été achevés en février 2012, avec la pose des fermetures entre murs et vitrages et l'électrification des portes automatiques, qui avaient été montées courant janvier 2012. Les travaux ont été acceptés par C.E.M. Entreprise Générale SA début mars 2012, sans la moindre réserve.

Bernard Nigaud est inquiet car la facture finale de son entreprise reste impayée à ce jour et il sait que C.E.M. Entreprise Générale SA connaît des difficultés financières.

cf du sous-traitant

B. Faillite d'Imolac SA

Concernant le courrier de la Caisse cantonale genevoise de compensation du 16 avril 2012, Bernard Nigaud vous indique qu'il avait accepté de devenir l'administrateur de la société Imolac SA au début de l'année 2009. Il vous explique avoir accepté ce mandat afin de rendre service à son ami Pierre Quiroule, qui était l'actionnaire unique de Imolac SA et avait décidé de s'installer en France pour fuir ses créanciers.

Alors que Pierre Quiroule continuait à gérer Imolac SA en sous-main, Bernard Nigaud avait quand même réalisé après quelques mois que cette société était en situation d'insolvabilité depuis plusieurs années.

Charte resp.

Pierre Quiroule ne voulant pas que le bilan soit déposé, Bernard Nigaud avait démissionné le 20 août 2009 et n'avait plus jamais entendu parler de cette affaire jusqu'à réception le 17 avril 2012 de la lettre de la Caisse cantonale genevoise de compensation, à laquelle il n'a donné aucune suite jusqu'à ce jour.

co 725

8 mois

* * * * *

3. Consigne

Bernard Nigaud vous prie :

1. De vous préparer à lui expliquer lors de l'entretien (présentation orale, 10 minutes) : s'il est encore temps de faire quelque chose contre la décision de la Caisse cantonale genevoise de compensation et, si oui, de lui indiquer ce qu'il peut faire et quels arguments il pourrait invoquer pour limiter son risque dans cette affaire. *pour être entendu*
2. De rédiger le projet d'acte judiciaire permettant de sauvegarder dans l'immédiat ses droits liés à la facture impayée (partie écrite).

N.B. : Les questions de la sous-commission lors de l'interrogation orale porteront tant sur la présentation orale que sur la prestation écrite du (de la) candidat(e).

* * * * *

C. E. M. Entreprise Générale SA
 2, chemin Clé-en-Main
 1227 Carouge

Ouvrage : Entrepôt Calamari SA, Versoix

**Procès-verbal de chantier N° 25
 3 février 2012**

P = Présent / E = Excusé / A = Absent / C = Convoqué

Désignation	Entreprise	Représentant	Réf.	Téléphone	P	E	A	C
Maître de l'ouvrage	Calamari SA	F. Perche	CAL	079 700 45 00	X			
Architecte	Paco Catalavra		PC	076 700 55 01	X			
Direction des travaux	C.E.M.	A. Pamousse	CEM	076 450 66 02	X			
Maçonnerie	MAC Sàrl	J. Brique	MAC	079 801 45 00		X		
Charpente	O.S. SA	V. Châssis	OS	076 220 13 03			X	
Façades	B. Nigaud Sàrl	B. Nigaud	BN	079 900 09 11	X			
Électricité	Lux SA	F. Éclair	LUX	079 452 80 02	X			
Carrelage	O. Carro Sàrl	O. Carro	OC	076 456 89 90	X			
Ventilation	V.E.N. SA	W. Bize	VEN	079 312 00 00				X

Travaux

Réf.	TACHES	DEBUT	FIN
	<u>Façades</u>		
BN	Pose des gâches électriques sur portes automatiques	6.02.2012	13.02.2012
BN	Pose des fermetures entre murs et vitrages	6.02.2012	13.02.2012
	<u>Électricité</u>		
LUX	Électrification des portes automatiques	14.02.2012	16.02.2012
	<u>Carrelage</u>		
OC	Finir pose carrelage dans 2 ^{ème} chambre froide		13.02.2012



Office Cantonal des
Assurances Sociales

CAISSE CANTONALE GENEVOISE
DE COMPENSATION
Service du contentieux

Recommandé / A.R.

M. Bernard Nigaud
27 avenue de Miremont
1206 Genève

Genève, le 16 avril 2012

Réf. Dossier : 123456.1000
A rappeler dans votre réponse

Concerne : **IMOLAC SA**

Monsieur,

La société citée en référence, dont vous étiez administrateur du 6 janvier 2009 au 20 août 2009, a été déclarée en faillite.

Le 19 août 2010, la suspension, faute d'actifs, de la liquidation de la faillite de Imolac SA a été publiée, laissant notre Caisse à découvert d'un montant de CHF 83'887.-

De ce fait, notre Caisse subit un dommage dont nous vous demandons réparation, en application de l'art. 52 LAVS, qui prévoit que l'employeur ou ses organes qui, intentionnellement ou par négligence grave, causent un préjudice à la Caisse de compensation sont tenus à la dédommager.

Par conséquent, nous vous prions de verser dans les 30 jours dès réception de la présente le montant de

CHF 83'887.-

représentant les cotisations paritaires de 2007 à 2010, y compris les frais et intérêts moratoires.

Il s'agit des sommes dues et exigibles lorsque vous avez pris vos fonctions ou échues au cours de votre mandat, et dont vous êtes solidairement responsable avec M. Pierre Quiroule.

Si vous n'êtes pas en mesure de verser le montant dans ce délai, vous pouvez contacter notre Caisse afin de convenir d'un plan de paiements échelonnés.

Nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

Caisse cantonale genevoise de compensation
La direction
[Signature]

Annexe : - un décompte

DECOMPTE

IMOLAC SA

Exercice:	Cotisations paritaires dues au 16.04.2012:
2007	Fr. 30'523.-
2008	Fr. 22'321.-
2009	Fr. 18'673.- période admin
2010	Fr. 12'370.-

SPECIMEN

Bernard Nigaud Sàrl
8, chemin des Cormorans
1214 Vernier

C.E.M. Entreprise Générale SA
Attention M. A. Pamousse
Directeur
2, chemin Clé-en-Main
1227 Carouge

Genève, le 18 mai 2012

Entrepôt Calamari, 12, chemin des Pêcheurs - travaux de façade

Cher Monsieur,

Dans l'affaire citée en référence, nous nous référons à notre facture finale du 8 mars dernier relative aux travaux de façade, effectués conformément à notre contrat du 15 mars 2011 et reçus par vos soins et à votre entière satisfaction le 1^{er} mars 2012.

A ce jour, le solde de CHF 245'236.50 ne nous est pas parvenu. Nous vous remercions de régler cette somme sans plus tarder.

Veuillez croire, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[signature]
Bernard Nigaud

Bernard Nigaud Sàrl
8, chemin des Cormorans
1214 Vernier

Calamari SA
Attention M. F. Perche
Directeur
12, chemin des Pêcheurs
1290 Versoix

Genève, le 21 mai 2012

Construction de votre Entrepôt, 12 chemin des Pêcheurs – travaux de façade

Cher Monsieur,

Dans l'affaire citée en référence et comme vous le savez, nous avons été chargés par C.E.M. Entreprise Générale SA des travaux de façade, qui ont été exécutés à la satisfaction de tous.

A ce jour, le solde de notre facture finale du 8 mars 2012 de CHF 245'236.50 reste impayé.

M. Pamousse, directeur de C.E.M., a indiqué ce matin au soussigné que cette facture ne pourra être payée dans l'immédiat en raison d'un problème de liquidités auquel C.E.M. fait face.

Nous sommes très inquiets de cette situation et nous vous demandons de bien vouloir nous fournir des garanties concernant le paiement de ce montant.

Veuillez croire, cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[signature]
Bernard Nigaud

Calamari SA
12, chemin des Pêcheurs
1290 Versoix

Bernard Nigaud Sàrl
Attention M. B. Nigaud
8, chemin des Cormorans
1214 Vernier

Genève, le 28 mai 2012

Cher Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 21 courant.

Votre contrat vous lie uniquement à C.E.M. Entreprise Générale SA et vous ne pouvez rien nous réclamer.

Par conséquent, nous vous invitons à régler votre problème de facture directement avec C.E.M. Entreprise Générale SA.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

[signature]
Filip Perche



Extrait de la mensuration officielle et du registre foncier

Dépourvu de foi publique

Produit le 30 mai 2012

Commune: **Versoix (47)**
Immeuble No: **3999** Type: **Privé** Surface(m2): **1437**
Plan(s) No(s): **29**
Nom Local(locaux): **Versoix Le Port**

BATIMENT(S)

No: **3867** Surface (m2 sur parcelle): **1260** Surface totale (m2): **1260**
Destination: **Industrielle**
Adresse(s): **12, chemin des Pêcheurs**

ETAT DE LA PROPRIETE

Pour des informations plus précises concernant le régime de propriété, les types d'immeubles et leurs propriétaires, voir le registre foncier.

Immeuble 47/3999

CALAMARI SA, Siège GENEVE



http://rc.ge.ch

Extrait sans radiations

EXTRAIT INTERNET

No réf. 00050/2001

No féd. CH-450.0.283.866-2

Bernard Nigaud Sàrl
inscrite le 29 juin 2001
Société à responsabilité limitée

Réf.	Raison Sociale
1	Bernard Nigaud Sàrl
Réf.	Siège
1	Vernier (GE)
Réf.	Adresse
1	Chemin des Cormorans 8
Réf.	Dates des Statuts
1	29.06.2001
Réf.	But, Observations
1	<u>But</u> : exploitation d'une entreprise générale de construction et exécution de tous travaux de construction.
2	<u>Opting-out</u> : Selon déclaration du gérant du 15.06.2009, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint.
Réf.	Organe de publication
1	FOSC

Réf.	Capital social		
	Nominal	Libéré	Prestation des associés
1	CHF 20'000	CHF 20'000	

Réf.			Associés, gérants et personnes ayant qualité pour signer		
Inscr	Mod	Rad	Nom et Prénoms, Origine, Domicile, Part	Fonctions	Mode Signature
1			Nigaud Bernard, de Satigny, à Genève, pour 20 parts de CHF 1'000	associé gérant	signature individuelle

Réf	JOURNAL		PUBLICATION FOSC		Réf	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	Date	Date	Page/Id		Numéro	Date	Date	Page/Id
1	863	29.06.2001	3.07.2001	223	2	8894	18.06.2009	24.06.2009	14/58778

Genève, le 30 mai 2012

Fin de l'extrait

Seul un extrait certifié conforme, signé et muni du sceau du registre, a une valeur légale.



http://rc.ge.ch

EXTRAIT INTERNET

Extrait sans radiations

No réf. 00077/1998
No féd. CH-550.0.181.755-6

C.E.M. Entreprise Générale SA
inscrite le 5 février 1998
Société anonyme

Réf.	Raison Sociale
1	C.E.M. Entreprise Générale SA
Réf.	Siège
1	Carouge (GE)
Réf.	Adresse
1	Chemin Clé-en-Main 2
Réf.	Dates des Statuts
1	5.02.1998
Réf.	But, Observations
1	<u>But</u> : étude, direction et exécution de constructions de toute nature; elle peut acquérir, détenir, gérer, exploiter et aliéner des immeubles.
1	<u>Administration</u> : 1 ou plusieurs membres.
Réf.	Organe de publication
1	Communication aux actionnaires: lettre recommandée
1	FOSC

Réf.	Capital-actions		
	Nominal	Libéré	Actions
1	CHF 100'000	CHF 100'000	100 actions de CHF 1000, nominatives, liées selon statuts

Réf.			Administration, organe de révision et personnes ayant qualité pour signer		
Inscr	Mod	Rad	Nom et Prénoms, Origine, Domicile	Fonctions	Mode Signature
1			Dupont Paul, de Morges, à Carouge GE	administrateur	signature individuelle
1			Pamousse Antoine, de Vevey, à Genève	directeur	signature individuelle
1			AYE SA, succursale à Genève	organe de révision	

Réf	JOURNAL		PUBLICATION FOSC		Réf	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	Date	Date	Page/Id		Numéro	Date	Date	Page/Id
1	7896	5.02.1998	10.02.1998	56678					

Genève, le 30 mai 2012

Fin de l'extrait

Seul un extrait certifié conforme, signé et muni du sceau du registre, a une valeur légale.



http://rc.ge.ch

EXTRAIT INTERNET

Extrait sans radiations

No réf. 00080/1990

No féd. CH-550.0.181.755-6

Calamari SA
inscrite le 25 mars 1990
Société anonyme

Réf.	Raison Sociale
1	Calamari SA
Siège	
1	Versoix
Adresse	
1	Chemin des Pêcheurs 12
Dates des Statuts	
1	25.03.1990
But, Observations	
1	<u>But:</u> commerce de poissons et d'autres produits de la mer et d'eau douce.
1	<u>Administration:</u> 1 ou plusieurs membres.
Organe de publication	
1	Communication aux actionnaires: lettre recommandée
1	FOSC

Réf.	Capital-actions		
	Nominal	Libéré	Actions
1	CHF 150'000	CHF 150'000	150 actions de CHF 1000, nominatives, liées selon statuts

Réf.			Administration, organe de révision et personnes ayant qualité pour signer		
Inscr	Mod	Rad	Nom et Prénoms, Origine, Domicile	Fonctions	Mode Signature
1		2	Salmon Simon, de Genève, à Vernier GE	administrateur	signature individuelle
1			CWP SA, succursale à Genève	organe de révision	
2			Poulpe Johan, de Martigny, à Genève	administrateur	signature individuelle
2			Perche Filip, de Londres, à Genève	directeur	signature individuelle

Réf	JOURNAL		PUBLICATION FOSC		Réf	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	Date	Date	Page/Id		Numéro	Date	Date	Page/Id
1	863	25.03.1990	31.03.1990	443	2	2640	08.11.2008	11.11.2008	6/063155

Genève, le 30 mai 2012

Fin de l'extrait

Seul un extrait certifié conforme, signé et muni du sceau du registre, a une valeur légale.



http://rc.ge.ch

Extrait avec radiations

EXTRAIT INTERNET

No réf. 02990/2001

N° féd. CH-660.0.291.988-7

Imolac SA, en liquidation

inscrite le 28 mars 2001

Société anonyme

Réf.	Raison Sociale
1	Imolac SA
4	Imolac SA, en liquidation
Siège	
1	Meyrin
Adresse	
1	route de l'Aéroport 5
Dates des Statuts	
1	28.03.2001
But, Observations	
1	But: achat, vente, location, exploitation de matériel de construction.
1	Administration: 1 ou plusieurs membres
4	La société est dissoute par suite de faillite prononcée par jugement du Tribunal de première instance du 07.06.2010, avec effet à partir du 07.06.2010 à 14:15.
5	Par ordonnance du 10.08.2010, le Tribunal de première instance a prononcé la suspension de la liquidation de la faillite de la société, faute d'actif.
6	La procédure de faillite ayant été clôturée par ordonnance du 11.11.2011, et aucune opposition à la radiation n'ayant été formée, l'inscription est radiée conformément à l'art. 159 al. 5 lit. a ORC.
Organe de publication	
1	Communication aux actionnaires: lettre recommandée
1	FOSC

Réf	Capital-actions		
	Nominal	Libéré	Actions
1	CHF 100'000	CHF 100'000	100 actions de CHF 1000, nominatives, liées selon statuts

Réf.			Administration, organe de révision et personnes ayant qualité pour signer		
Inscr	Mod	Rad	Nom et Prénoms, Origine, Domicile	Fonctions	Mode Signature
1		2	Quiroule Pierre, de Genève, à Carouge-GE	administrateur	signature individuelle
1			Fiduciaire Révision SA, à Genève	organe de révision	
2		3	Nigaud Bernard, de Satigny, à Genève	administrateur	signature individuelle

Réf	JOURNAL		PUBLICATION FOSC		Réf	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	Date	Date	Page/Id		Numéro	Date	Date	Page/Id
1	963	28.03.2001	04.04.2001	852	2	9040	07.01.2009	12.01.2009	6/063556
3	3284	20.08.2009	24.08.2009	7/2751378	4	2765	26.07.2010	28.07.2010	3/459201
5	8764	12.08.2010	19.08.2010	8/7654321	6	3456	21.11.2011	25.11.2011	5/655656

Genève, le 30 mai 2012

Fin de l'extrait

Seul un extrait certifié conforme, signé et muni du sceau du registre, a une valeur légale.